

→ PROCÈS ZEMMOUR

TÉMOIGNAGE

Ce que j'ai dit aux juges

Par XAVIER RAUFER



Le jeudi 13 janvier, j'ai témoigné en faveur d'Éric Zemmour devant la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Qu'ai-je dit aux magistrats ? D'abord, qu'une petite meute persécutrice monopolisait le droit de pourchasser, selon ses détestations, quiconque dérogeait à sa doctrine gauchiste.

La preuve : peu après que Zemmour eut indigné les petits Torquemada de la bienséance, le socialiste Malek Boutih déclarait en public (*On n'est pas couché*, le 10 novembre 2010) : « Quand je regarde le centre des jeunes détenus de Fleury-Mérogis [...], je constate que la proportion de jeunes des minorités visibles, Africains, Maghrébins, est exceptionnelle par rapport à ce qu'ils représentent dans la société française. » Or ces propos furent enterrés et M. Boutih – ayant dit l'identique, sinon pis que Zemmour – n'a été poursuivi par personne, pas plus par une quelconque ligue de vertu qu'à l'initiative de la justice.

Symbolisée par une balance, signe de l'équilibre et de l'équité, cette même justice peut-elle encore prétendre incarner ces notions quand, par des poursuites unilatérales, elle réduit régulièrement les uns au silence en s'abstenant d'inquiéter les autres ?

Sur le fond, j'ai ajouté que les propos de Zemmour se prouvaient difficilement en France, faute de statistiques ethniques, mais se vérifiaient dans des pays voisins, où de telles données existent. Aux Pays-Bas par exemple – qui ne sont pas exactement une dictature fasciste –, on relève cinq fois plus de délinquants juvéniles ou de criminels d'origine marocaine que de Néerlandais de souche des mêmes âges.

Il y a sans doute des raisons à de telles disparités – mais relevant d'études ultérieures. D'emblée et de prime abord, disparité il y a bel et bien : c'est cela et rien de plus qu'à sans doute

voulu exposer Éric Zemmour. Mais, au-delà de ce cas particulier, je voudrais ici attirer, et avec gravité, l'attention des magistrats sur les risques sévères qu'ils font collectivement courir à l'institution judiciaire en favorisant un déséquilibre chaque jour plus choquant.

À l'instant où Zemmour était poursuivi, des voyous se prétendant "artistes" publiaient ce cri de haine : « J'crie tout haut j'baise votre nation / On remballe et on leur pète le fion / [...] À la moindre occasion, dès qu'tu peux les baiser / Bats les couilles des porcs qui représentent l'ordre en France. » Or,



Le Cran manifestant contre Zemmour en marge du procès. Intimidation ?

vingt fois récemment, de telles vomissures, et pire encore, ont été absoutes par la justice au titre de la création artistique, et les crapules qui les annonçaient, présentées comme autant de nouveaux Rimbaud ou Apollinaire du "9-3".

Ainsi donc les uns sont libres d'insulter, d'inciter au meurtre et à la haine raciale ; les autres étouffés à la moindre évocation d'une réalité constatable par quiconque dispose d'yeux pour voir.

Devant cela, comment encore parler de "liberté d'expression" ? Cela n'est pas raisonnable. Cela n'est pas juste. Et même, cela annonce – ce qui est grave dans un État de droit – une défiance croissante envers des magistrats à ce point hémiplegiques.

Criminologue, chroniqueur à Valeurs actuelles.